

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

NATIONAL BANK OF KUWAIT FRANCE SA

Société anonyme
 Au capital de 218.652.000 euros
 Siège social : 90 avenue des Champs-Élysées 75008 Paris
 840 233 266 RCS Paris

Comptes annuels approuvés au 31 décembre 2025 par l'Assemblée Générale ordinaire 29 mai 2026

I – Bilan au 31 décembre 2025
 (en milliers d'euros)

Actif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Variation	
				en valeur	%
Caisses, banques centrales, C.C.P.	Note 1	388 347	352 529	35 818	10,2
Créances sur les établissements de crédit	Note 2	36 096	20 407	15 688	76,9
Opérations avec la clientèle	Note 3	1 618 017	1 182 881	435 136	36,8
Obligations et autres titres à revenu fixe	Note 4	35 685	51 705	-16 020	-31
Participations et autres titres détenus à long terme	Note 5	29	29	0	-1,4
Immobilisations corporelles	Note 6	574	687	-113	-16,5
Immobilisations incorporelles	Note 6	359	454	-95	-20,9
Autres actifs	Note 7	785	411	374	91,1
Comptes de régularisation	Note 8	24 087	19 713	4 373	22,2
Total De L'actif		2 103 978	1 628 817	475 161	29,2

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Variation	
				en valeur	%
Dettes envers les établissements de crédit	Note 9	1 192 420	861 371	331 048	38,4
Opérations avec la clientèle	Note 10	612 472	480 697	131 775	27,4
Autres passifs	Note 11	1 293	2 278	-985	-43,2
Comptes de régularisation	Note 12	40 213	39 943	270	0,7
Provisions pour risques et charges	Note 13	614	534	80	15,1
Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)		-	-	-	
Capitaux propres hors FRBG	Note 14	256 967	243 994	12 973	5,3
Capital souscrit		218 652	218 652	0	0
Primes d'émission		9 429	9 429	0	0
Réserves		1 120	510	610	119,6
Report à nouveau		14 794	3 213	11 581	360,4
Résultat de l'exercice		12 973	12 190	782	6,4
Total du passif		2 103 978	1 628 817	475 161	29,2

Hors-Bilan
 au 31 décembre 2025

Hors-bilan		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024	Variation	
				en valeur	%
Engagements donnés	Note 15				
Engagements de financement		268 278	243 980	24 299	10%
Engagements de garantie		376 927	339 952	36 975	11%
Engagements reçus	Note 15			0	
Engagements de financement		31 455	44 937	-13 482	-30%
Engagements de garantie		3 642 208	2 259 891	1 382 317	61%
Opérations en devises	Note 16	722 877	820 862	-97 985	-12%
Engagements sur instruments financiers à terme	Note 16	279 146	320 379	-41 233	-13%

II- Compte de résultat 2025 du 1er janvier au 31 décembre 2025

(en milliers d'euros)		2025	2024
Intérêts et produits assimilés	Note 17	85 703	84 619
Intérêts et charges assimilés	Note 18	59 794	58 994
Commissions (produits)	Note 19	6 986	5 312
Commissions (charges)	Note 19	206	135
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	Note 20	5 003	3 110
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	Note 21	1 272	423
Autres produits d'exploitation bancaire	Note 22	0	0
Autres charges d'exploitation bancaire		38	0
Produit net bancaire		38 926	34 335
Charges générales d'exploitation	Note 23	21 252	17 813

Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	Note 25	484	487
Résultat brut d'exploitation		17 191	16 035
Coût du risque	Note 26	-88	-89
Résultat d'exploitation		17 279	16 124
Résultat courant avant impôt		17 279	16 124
Impôt sur les bénéfices		4 305	3 933
Résultat net		12 973	12 190

III- Annexes

1. Généralités

National Bank of Kuwait France S.A. est une filiale bancaire appartenant au groupe National Bank of Kuwait SAKP, dont la maison mère est au Koweït. Sous la supervision de l'ACPR, National Bank of Kuwait France S.A est agréée pour réaliser en France et dans les principaux pays européens en libre prestation de services :

- Toute opération de banque, telles que définies à l'article L311-1 du Code Monétaire et Financier et notamment des opérations de financement ;
- Des opérations connexes aux opérations bancaires, telles que définies à l'article L311-2 du Code Monétaire et Financier ou tout texte subséquent.

2. Faits caractéristiques et événements significatifs

En 2025, la croissance mondiale s'est maintenue à un rythme modéré de 3,2 % selon le FMI, reflétant une résilience face aux tensions géopolitiques et aux politiques monétaires restrictives. Cette croissance a été soutenue par la bonne tenue de l'économie américaine et la reprise progressive de certaines économies émergentes, malgré un ralentissement en Chine et des conditions financières encore restrictives.

L'inflation mondiale a poursuivi sa décline, atteignant 4,2 % en 2025, grâce à la normalisation des chaînes d'approvisionnement et à la baisse des prix de l'énergie. Elle s'est située à 1.9% en zone Euro et à 0.9% en France.

La croissance économique de la zone euro est restée faible, autour de 0,9 %, bien qu'en légère progression par rapport à 2024. La demande intérieure est restée fragile, subissant l'impact différé des hausses de taux de la BCE qui a limité les investissements. Le contexte international est également resté peu porteur.

L'économie française a connu une croissance de 2025 alignée avec la zone euro, proche de 0,9 %. C'est un niveau légèrement supérieur aux prévisions, grâce à une contribution favorable du commerce extérieur en fin d'année. 2025 a confirmé une économie française résiliente mais en croissance modérée, dans un contexte macro-économique encore contraint.

Le marché du travail a montré des signes de ralentissement, avec un taux de chômage atteignant 7,9 % à fin 2025, en progression de 0.5%. C'est une conséquence logique de la faible croissance, du resserrement monétaire, du ralentissement de la construction et de l'industrie et de la hausse de la population active (réforme des retraites). Le déficit public s'est légèrement amélioré à 5,4 % du PIB en 2025, en raison de dépenses exceptionnelles et d'une croissance économique modérée. La dette publique de la France a augmenté à 117,4 % du PIB au 3ème trimestre 2025, soulignant la nécessité de mesures de consolidation budgétaire dans les années à venir.

NBK France SA a poursuivi le développement de son activité de crédit, en augmentation par rapport à l'année précédente, ainsi que son activité de trade finance. Dans le même temps, NBK France SA, a continué à renforcer ses équipes de Front Office afin de soutenir son action commerciale dans le cadre de son plan stratégique et a adapté en conséquence ses équipes de support et contrôles internes.

Au 31 décembre 2025, NBK France SA compte 82 salariés, qui sont tous des cadres. La banque ne dispose pas d'accord d'intéressement, mais a signé un accord de participation le 19/12/2025, applicable dès le 01/01/2025, c'est-à-dire sur les comptes 2025.

3. Faits postérieurs à la clôture 2025

La situation géopolitique internationale a été marquée par l'intensification du conflit en Iran à compter de fin février 2026. Des frappes militaires menées par les États-Unis et leurs alliés ont entraîné des représailles régionales, notamment des perturbations significatives des infrastructures énergétiques et du transport maritime, en particulier dans le détroit d'Ormuz. Ces tensions ont contribué à une volatilité accrue des marchés de l'énergie et des conditions financières, susceptible d'avoir des répercussions sur les économies de la région et, plus largement, sur l'environnement économique international. Dans ce contexte, le Groupe demeure attentif à l'évolution de la situation et à ses impacts potentiels sur ses activités, notamment en lien avec son environnement régional et les marchés financiers. Il n'a pas été observé de matérialisation de risques en lien avec ces événements pour NBK France.

Le 13 février 2026, le Grouped d'Action Financière (GAFI) a ajouté le Koweït à sa liste 'grise' des juridictions soumises à une surveillance renforcée en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Compte tenu de la nature de son activité, les conséquences de ce changement réglementaire sur les opérations de NBK France sont toutefois limitées.

Une augmentation des capitaux propres de la société NBK France SA a été réalisée le 23 avril 2026 pour un montant de 75 000 000 euros (63 807 521 euros de capital et 11 192 479 euros de prime d'émission), avec pour seul apporteur NBK SA et pour seul objectif de soutenir NBK France dans son développement commercial à venir.

4. Principes comptables et méthodes d'évaluation

4.1. Référentiel comptable

Les comptes sociaux de National Bank of Kuwait France S.A. sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements bancaires tels que figurant dans les règlements suivants :

- ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 et les règlements l'ayant modifié depuis cette date dont le règlement n°2023-03 du 7 juillet 2023 applicable à compter du 1er janvier 2025 ;

- ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général et les règlements l'ayant modifié depuis cette date, dont le règlement ANC n° 2022-06 du 04 novembre 2022 applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

L'application de ces règlements constitue un changement de méthode comptable sans incidence significative sur les comptes du 31 décembre 2025.

4.2. Informations sur les changements comptables et ajustements

Il n'y a pas eu de changement de méthodes comptables sur l'exercice autre que le changement exposé dans le paragraphe 4.1.

4.3. Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle

Les méthodes utilisées pour la surveillance, l'évaluation et le contrôle des risques et les méthodes de comptabilité utilisées sont conformes à celles prévues par l'arrêté

du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne des établissements de crédit.

Les créances sur les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- Créances à vue (comptes ordinaires) et créances à terme pour les établissements de crédit
- Créances commerciales et autres concours pour la clientèle
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

4.3.1. Créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires sur les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre.

Les créances sur la clientèle sont ventilées en créances commerciales et autres concours à la clientèle. Les créances et les crédits sur la clientèle sont comptabilisés selon les modalités édictées par le Règlement ANC n° 2014-07 modifié relatif au traitement comptable des risques de crédits dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

Les encours sont ventilés en encours sains, encours douteux et encours compromis.

4.3.2. Créances douteuses

Le règlement ANC n° 2014-07 relatif au traitement du risque de crédit est applicable.

Les encours de risque, même assortis de garanties, sont classés en encours douteux dès qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré en raison d'une perte probable suite à :

- un ou plusieurs impayés depuis trois mois
- un risque de non-recouvrement dû à une situation financière dégradée
- l'existence de procédures contentieuses de toutes sortes.

Le classement en encours douteux pour une contrepartie donnée entraîne le reclassement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie. Lorsque la contrepartie appartient à un groupe, les conséquences de cette défaillance sont examinées au niveau du groupe, et la nécessité de classer en encours douteux l'ensemble des encours relatifs aux entités juridiques formant ce groupe est appréciée.

Lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondants aux échéances contractuelles d'origine, l'encours est porté à nouveau en encours sain.

Les encours douteux compromis sont des encours pour lesquels les conditions de solvabilité de la contrepartie sont telles qu'après une durée raisonnable de classement en encours douteux, aucun reclassement en encours sain n'est prévisible. L'identification intervient à la échéance du terme. Dans le cas de créances à durée indéterminée, l'exigibilité intervient à la clôture des relations notifiées à la contrepartie selon les procédures prévues par le contrat. L'identification en encours douteux compromis intervient au plus tard un an après la classification des créances concernées en encours douteux, sauf dans le cas où, notamment, ces créances sont couvertes par des garanties jugées suffisantes ou ont donné lieu à des remboursements qui permettent d'estimer que ces créances ne sont pas compromises.

Les intérêts sur créances douteuses sont comptabilisés conformément aux termes du contrat, et sont provisionnés dans le cas où ils ne sont pas encaissés.

Des dépréciations sont constituées permettant de couvrir l'ensemble des pertes provisionnelles sur encours douteux ou douteux compromis. Le provisionnement s'effectue individuellement pour chaque contrepartie de risque concerné, en tenant compte, le cas échéant, des garanties reçues.

Les dépréciations pour créances douteuses sont déduites des postes d'actif concernés. Lorsque le caractère irrécouvrable des créances est confirmé, les encours concernés sont sortis des actifs par la contrepartie d'un compte de perte.

4.3.3. Dettes envers les établissements de crédit et des comptes créditeurs de la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue (comptes ordinaires) et dettes à terme pour les établissements de crédit
- autres dettes à vue (comptes ordinaires créditeurs) et autres dettes à terme (comptes créditeurs à terme) pour la clientèle.

Les dettes envers les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des dettes détenues au titre d'opérations bancaires envers les établissements de crédit à l'exception de celles matérialisées par un titre.

Les dettes envers la clientèle sont ventilées en dépôts à vue et dépôts à terme et sont comptabilisées selon les modalités édictées par le règlement ANC n° 2014-07 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit dans les entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière.

4.3.4. Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées selon l'approche par composant (CRC 2004-10). Elles figurent à l'actif du bilan, à leur coût historique diminué des amortissements ou dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations et principalement selon la méthode linéaire.

Les durées d'amortissement généralement retenues sont les suivantes :

- Agencements et installations / Mobilier de bureau : 5 à 10 ans
- Matériel, outillage, véhicules : 5 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Logiciels : 3 à 5 ans

4.3.5. Provisions

Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires ou connexes, au sens de l'article L311-1 ou L311-2 du Code monétaire et financier, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise.

Il recouvre en outre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges liés à des opérations bancaires que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation est incertaine.

4.3.6. Provisions pour retraite

Les pensions et retraites du personnel sont prises en charge par des organismes interprofessionnels fonctionnant par répartition auxquels sont versées des cotisations.

Celles-ci sont prises en charge dans l'exercice de leur appel.

Les engagements à long terme vis-à-vis du personnel sont constitués des indemnités de retraite, calculées selon la méthode prospective. Cette méthode tient compte d'hypothèses démographiques, des prévisions de départ anticipé, d'augmentation de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation.

4.3.7. Opérations en devises

Les postes de bilan et hors-bilan libellés en devises étrangères sont valorisés en euros au cours de clôture correspondant à la date d'arrêté.

A chaque arrêté, les positions de change au comptant et les opérations de change à terme sont réévaluées au cours de change en vigueur.

Les gains et pertes de change réalisés sur les opérations de change en devises ainsi que ceux provenant de la réévaluation de s avoirs en devises sont enregistrés dès leur constatation en compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes sur opérations de portefeuille de négociation (résultat de change) ».

4.3.8. Principe de comptabilisation des commissions

L'enregistrement des commissions diffère selon qu'il s'agit d'éléments liés ou non à l'octroi ou l'acquisition d'un concours.

Conformément au règlement ANC n° 2014-07 article 2131-1, les commissions reçues et les coûts marginaux de transactions versés lors de l'octroi d'un crédit sont étalés linéairement sur la durée de vie effective du crédit.

Les autres commissions sont enregistrées en résultat dès l'origine.

4.3.9. Engagements de hors-bilan

Les engagements de financement donnés en faveur des établissements de crédit comprennent pour leur valeur nominale d'origine, les acceptations à payer sous forme de lettres de crédit.

Les engagements de garantie en faveur de la clientèle comprennent pour leur valeur nominale d'origine les confirmations de crédit documentaire sous forme de lettre de garantie.

Les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit comprennent pour leur valeur nominale les garanties et cautions bancaires pour garantir un prêt accordé à la clientèle.

Les engagements de garantie reçus de la clientèle comprennent les cautions personnelles pour leur valeur nominale et les hypothèques pour leur valeur de marché telle que ressortant de la dernière évaluation connue.

4.3.10. Autres informations

Les comptes de NBK France sont consolidés dans les comptes annuels du groupe NBK.

5. Notes sur les postes du bilan

Note 1 - Caisses, Banques centrales, C.C.P.

Caisses, banques centrales, C.C.P.	Au 31/12/2025 '000€	Au 31/12/2024 '000€
Caisses	300	110
Euros	300	110
Devises	-	-
Guichet	51	212
Banque de France	387 974	352 178
Créances rattachées	21	29
Total	388 346	352 529

Note 2 - Créances sur les établissements de crédit

Créances sur les établissements de crédit	Au 31/12/2025 '000€	Au 31/12/2024 '000€
A vue		
Comptes ordinaires débiteurs	5 745	17 528
Euros	2 783	3 531
Devises	2 962	13 997
A terme		
Comptes et prêts à terme	29 941	2 880
Euros	2 880	2 880
Devises	27 061	-
Créances rattachées	410	-
Total	36 096	20 407

Ventilation selon la durée résiduelle	<=1 mois	1-3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes et prêts à terme	12 236	17 705	0	0	0	0	29 941

Note 3 - Opérations avec la clientèle (actif)

Opérations avec la clientèle (actif)	Au 31/12/2025 '000€	Au 31/12/2024 '000€
Créances commerciales	-	-
Autres concours à la clientèle	1 608 885	1 172 952
Comptes ordinaires débiteurs	-	-
Créances douteuses	80	1 043
Créances rattachées saines	9 052	8 977
Créances rattachées douteuses	1	3
Provisions pour dépréciations pour créances douteuses	-	-93
Total	1 618 018	1 182 881

Dotations aux dépréciations pour créances douteuses	Au 31/12/2025 '000€	Au 31/12/2024 '000€
Ouverture	-93	-226
Dotations	-	-1
Reprises	93	133
Clôture	-	-93

Note 3 – Opérations avec la clientèle (actif)

Ventilation selon la durée résiduelle	<=3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
---------------------------------------	----------	------------	-------------	-----------	---------	-------

au 31/12/2025						
Créances commerciales	-	-	-	-	-	-
Autres concours à la clientèle	15 914	51 136	93 256	1 124 933	323 645	1 608 885
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-	-	-
Créances douteuses	3	-	-	77	-	80
Total	15 917	51 136	93 256	1 125 010	323 645	1 608 965

Ventilation selon la durée résiduelle au 31/12/2024	<=3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Créances commerciales	-	-	-	-	-	-
Autres concours à la clientèle	578	133	58 478	860 879	252 883	1 172 951
Comptes ordinaires débiteurs	-	-	-	-	-	-
Créances douteuses	246	704	-	0	-	949
Total	824	837	58 478	860 879	252 883	1 173 900

Les encours de créance douteuses ci-dessus s'entendent nets de provisions Pour dépréciation.

Ventilation selon le secteur géographique	Au 31/12/2025 ('000€)	Au 31/12/2024 ('000€)
France	912 978	622 663
Autres pays de l'UE	635 852	487 743
Pays hors UE	60 136	63 495
Total	1 608 965	1 173 901

Ventilation par type de contrepartie	Au 31/12/2025 ('000€)	Au 31/12/2024 ('000€)
Entreprises du secteur public	-	-
Particuliers (personnes physiques)	21 231	10 580
Entreprises individuelles (SCI)	517 433	360 649
Autres entreprises	1 070 301	802 672
Total	1 608 965	1 173 901

Note 4 – Obligations et autres titres à revenu fixe

Obligations et autres titres à revenu fixe - ventilation par portefeuille	Au 31/12/2025 ('000€)				
	Valeur d'acquisition	Moins-values latentes	Valeur Comptable	Plus-values latentes	Valeur de marché
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	36 973	-1 288	35 685	137	35 822
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
Total	36 973	-1 288	35 685	137	35 822

Obligations et autres titres à revenu fixe - ventilation par portefeuille	Au 31/12/2024 ('000€)				
	Valeur d'acquisition	Moins-values latentes	Valeur Comptable	Plus-values latentes	Valeur de marché
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	54 690	-2 985	51 705	142	51 847
Titres d'investissement	-	-	-	-	-
Total	54 690	-2 985	51 705	142	51 847

Obligations et autres titres à revenu fixe - Ventilation par émetteur	Au 31/12/2025 ('000€)			
	Organismes publics		Autres émetteurs	
	Non subordonné	Subordonné	Non subordonné	Subordonné
Entreprises liées	-	-	-	-
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	-	-	-	-
Autres entreprises	36 638	-	-	-
Créances rattachées	335	-	-	-
Dépréciation	-	-	-	-
Total	36 973	0	0	0

Obligations et autres titres à revenu fixe - Ventilation par émetteur	Au 31/12/2024 ('000€)			
	Organismes publics		Autres émetteurs	
	Non subordonné	Subordonné	Non subordonné	Subordonné
Entreprises liées	-	-	-	-
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	-	-	-	-
Autres entreprises	54 231	-	-	-
Créances rattachées	459	-	-	-

Dépréciation	-	-	-	-
Total	54 690	0	0	0

Note 5 – Participations et autres titres détenus à long terme

Les titres d'un montant de 29 420€ sont relatifs aux certificats d'association souscrits depuis 2019 dans le cadre de la contribution réglementaire de NBK France au Fonds de Garantie des Dépôts telle que définie par l'article L312-7 du Code monétaire et financier. Ces titres n'ont pas donné lieu à rémunération au titre de l'exercice 2025.

Note 6 – Immobilisations

Immobilisations corporelles ('000€)	Au 31/12/2024	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	Mises en production	Au 31/12/2025
Valeurs brutes						
Equipement de bureau	25	0	-7	-	-	18
Mobilier de bureau	285	0	-3	-	-	282
Matériel informatique	375	27	-115	-	-	286
Agencements	881	57	-	-	-	938
Immobilisations en cours	0	-	-	-	-	0
Total	1 566	84	-126	0	0	1 524

Amortissements / dépréciations ('000€)	Au 31/12/2024	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres variations	Mises en production	Au 31/12/2025
Equipement de bureau	18	3	-5	-	-	16
Mobilier de bureau	155	28	-2	-	-	181
Matériel informatique	263	63	-111	-	-	215
Agencements	443	95	-	-	-	538
Total	879	189	-117	0	0	950
Valeurs nettes comptables	687	-105	-8	0	0	574

Immobilisations incorporelles ('000€)	Au 31/12/2024	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises		Mises en production	Au 31/12/2025
Valeurs brutes						
Logiciels	1 373	222	-431		-	1 163
Total	1 373	222	-431	0	0	1 163
Amortissements / Depreciations						
Logiciels	919	295	-409		0	804
Total	919	295	-409	0	0	804
Valeurs nettes comptables	454	-73	-22	0	0	359

Note 7 - Autres actifs

Autres actifs	Au 31/12/2025 ('000€)	Au 31/12/2024 ('000€)
TVA à recevoir	35	18
Dépôt de garantie loyer	283	243
Fonds de garantie des dépôts	18	18
Commissions à recevoir	448	132
Cash à recevoir	1	0
Total	785	411

Note 8 - Comptes de régularisation actif

Comptes de régularisation actif	Au 31/12/2025 ('000€)	Au 31/12/2024 ('000€)
Soulttes sur opérations de hors-bilan	2 045	2 481
Comptes d'ajustement sur devises	0	15 527
Comptes d'ajustement sur autres éléments de hors-bilan	20 440	0
Produits à recevoir sur swap	747	1 320
Virements SEPA en attente	36	53
Charges constatées d'avance	655	313
Fournisseurs - acomptes versés	36	11
Comptes de suspens	128	9
Total	24 087	19 714

Note 9 - Dettes envers les établissements de crédit

Dettes envers les établissements de crédit	Au 31/12/2025 '000€	Au 31/12/2024 '000€
--	---------------------	---------------------

A vue		
Comptes ordinaires créditeurs	467	231
dont Banque centrale du Koweït	459	221
dont Groupe	8	10
A terme		
Comptes et prêts à terme	1 185 593	854 269
dont Groupe	923 988	640 713
dont autres	261 606	213 556
Autres sommes dues	512	2 853
Dettes rattachées	5 848	4 018
Total	1 192 420	861 371

au 31-12-2025

Ventilation selon la durée résiduelle	<=3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes et emprunts à terme	207 636	9 801	94 769	873 386	0	1 185 593

au 31-12-2024

Ventilation selon la durée résiduelle	<=3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes et emprunts à terme	163 556	0	0	690 713	0	854 269

Note 10 - Opérations avec la clientèle (passif)

Opérations avec la clientèle (passif)	Au 31/12/2025 '000€	Au 31/12/2024 '000€
Autres dettes à vue		
Comptes ordinaires créditeurs	77 388	66 860
Autres dettes à terme		
Comptes créditeurs à terme	526 734	404 936
Dépôts de garantie (gage espèces)	5 225	5 676
Dettes rattachées	3 124	3 224
Total	612 472	480 697

Opérations avec la clientèle (passif)

Ventilation selon la durée résiduelle au 31/12/2025	<=3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes créditeurs à terme	327 414	71 156	23 165	105 000	-	526 734
Dépôts de garantie (gage espèces)	5 225	-	-	-	-	5 225
Total	332 639	71 156	23 165	105 000	0	531 959

Opérations avec la clientèle (passif)

Ventilation selon la durée résiduelle au 31/12/2024	<=3 mois	3 - 6 mois	6 - 12 mois	1 - 5 ans	> 5 ans	Total
Comptes créditeurs à terme	350 697	51 249	2 990	0	-	404 936
Dépôts de garantie (gage espèces)	5 676	-	-	-	-	5 676
Total	356 373	51 249	2 990	0	0	410 613

Note 11 - Autres passifs

Autres passifs	Au 31/12/2025 '000€	Au 31/12/2024 '000€
Provision pour congés payés + Compte Epargne Temps	1 009	819
Provision pour CVAE, CFE	143	114
Impôt sur les sociétés	121	1 301
TVA à payer	19	45
Total	1 293	2 278

Note 12 - Comptes de régularisation passif

Comptes de régularisation passif	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Soulttes sur opérations de hors-bilan	351	391
Comptes d'ajustement sur devises	21 286	0
Comptes d'ajustement sur autres éléments de hors-bilan	5 474	27 771
Charges à payer sur swaps	134	103
Charges à payer fournisseurs	1 726	2 490
Charges à payer sur le personnel	2 791	2 113

Produits constatés d'avance sur commissions	8 392	6 954
Comptes de suspens	31	92
Comptes inactifs	28	29
Total	40 213	39 943

Note 13 - Provisions pour risques et charges

Provisions	Au 31/12/2024 ('000€)	Dotations/ Reprises	Autres variations	Ajustements sur cours de change	Au 31/12/2025 ('000€)
Provisions pour charges	107	20	0	0	127
Provisions pour risques	427	60	0	0	487
Total	534	80	0	0	614

Note 14 - Capitaux propres

Capitaux propres	Au 31/12/2024 ('000€)	Affectation du résultat 2024	Augmentations	Au 31/12/2025 ('000€)
Capital	218 652		-	218 652
Primes d'émission, réserves	9 939	610	-	10 549
Ecart de réévaluation	0		-	0
Report à nouveau déficitaire	3 213	11 581	-	14 794
Résultat de l'exercice	12 190	-12 190	12 973	12 973
Total	243 994	0	12 973	256 968

Il est proposé d'affecter le profit de 12 973 K€ en réserve légale pour 649 K€ et en report à nouveau pour 12 324 K€.

Notes sur les postes du hors-bilan**Note 15 - Engagements donnés et reçus**

Engagements donnés	Au 31/12/2025 ('000€)	Au 31/12/2024 ('000€)
Engagements de financement		
Engagements en faveur d'établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	268 278	243 980
Total	268 278	243 980
Engagements de garantie		
Engagements en faveur d'établissements de crédit (Groupe)	928	-
Engagements en faveur d'établissements de crédit (hors Groupe)	36 456	13 267
Engagements en faveur de la clientèle	339 543	326 686
Total	376 927	339 952

Les engagements de garantie en faveur d'établissements de crédit comprennent notamment les opérations de crédit documentaire.

Engagements reçus	Au 31/12/2025 ('000€)	Au 31/12/2024 ('000€)
Engagements de financement		
Engagements reçus d'établissements de crédit (Groupe)	31 455	44 937
Total	31 455	44 937
Engagements de garantie		
Engagements reçus de la clientèle	3 642 208	2 259 891
Total	3 642 208	2 259 891

Les engagements reçus d'établissements de crédit comprennent les engagements de garantie données par NBK Bahrain à NBK Paris dans le cadre de ses activités de Trade Finance.

Les engagements de garantie reçus de la clientèle contiennent à la fois les garanties reçues mais aussi les hypothèques prises.

Note 16 - Engagements sur instruments financiers à terme

Opérations sur instruments de taux et de devises	Au 31/12/2025 ('000€)	Au 31/12/2024 ('000€)
Swaps de taux d'intérêts	104 782	110 541
Swaps de devises	174 364	209 838
Total	279 146	320 379

NBK France dispose de swaps de devises et de swaps de taux afin de se couvrir respectivement contre le risque de change dans le cadre des emprunts intra-groupe en USD et contre le risque de taux d'intérêt sur des opérations de prêts à taux fixe.

Opérations de change ('000€)	Au 31/12/2025		Au 31/12/2024	
	A recevoir	A livrer	A recevoir	A livrer

Opération de change au comptant	0	0	48 031	48 105
Devises	0	0	0	48 105
Euros	0	0	48 031	0
Opération de change à terme	359 642	363 235	368 362	356 364
Devises	359 642	0	368 362	0
Euros	0	363 235	0	356 364
Total	359 642	363 235	416 393	404 469

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains sur opérations des portefeuilles de négociation et actifs immobilisés", voir Note 20 des états financiers. NBK France a mis en place des opérations de change à terme visant à échanger des flux financiers en euro contre du dollar pour 359m€.

6. Notes sur les postes du compte de résultat

Note 17 - Intérêts et produits assimilés

Intérêts et produits assimilés	Au 31/12/2025 '000€	Au 31/12/2024* '000€
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la Banque de France	6 989	-
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	15 342	29 298
dont opérations intragroupe	160	13 751
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	61 976	53 555
dont intérêts sur créances douteuses	1	131
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	1 397	1 766
Total	85 703	84 619
*En 2024, une nouvelle ventilation devrait être prise en compte : Banque de France : 10 317 K€, Opérations avec les établissements de crédit : 18 980 K€ Opérations intragroupe : 749 K€		

Note 18 - Intérêts et charges assimilés

Intérêts et charges assimilés	Au 31/12/2025 '000€	Au 31/12/2024 '000€
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la Banque de France	-	-
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	43 810	43 008
dont opérations intragroupe	27 507	26 064
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	15 650	14 614
Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe	334	1 372
Total	59 794	58 994

Note 19 - Commissions (charges et produits)

Commissions (charges et produits)	Au 31/12/2025 '000€	Au 31/12/2024 '000€
Commissions reçues (produits)		
Commissions reçues de la clientèle sur opérations de bilan	4 699	3 909
Commissions reçues des établissements de crédit sur opérations de hors-bilan	522	63
Commissions reçues de la clientèle sur opérations de hors-bilan	1 764	1 339
Total	6 986	5 312
Commissions versées (charges)		
Commissions versées aux établissements de crédit	179	135
Autres commissions	28	-
Total	206	135

Les commissions reçues sur opérations de bilan sont principalement relatives aux commissions d'arrangement dans le cadre de l'activité de prêt à la clientèle. Les commissions sur hors-bilan sont relatives aux opérations de lettres de crédit et lettres de garanties émises.

Note 20 - Gains sur opérations des portefeuilles de négociation et actifs immobilisés

Gains sur opérations des portefeuilles de négociation et sur actifs immobilisés	Au 31/12/2025 '000€	Au 31/12/2024 '000€
Gains sur opérations des portefeuilles de négociation	5 003	3 110
Solde sur opérations de change	5 003	3 110
Total	5 003	3 110
Gains sur actifs immobilisés		
Gains sur cession de titres de participation	-	-
Total	-	-

Note 21 - Gains sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés

Gains sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	Au 31/12/2025 '000€	Au 31/12/2024 '000€
Dotation dépréciation sur titres de placement	-	-
Reprise dépréciation sur titres de placement	1 696	-1
Plus ou moins values latentes sur instruments de couverture des titres de placement	-425	425
Gains sur cession d'instruments de couverture sur titres de placement	-	-
Total	1 272	423

Note 22 - Détail des autres produits et charges

Autres produits d'exploitation	Au 31/12/2025 '000€	Au 31/12/2024 '000€
Charges refacturées	0	0
Divers	-	-
Total	0	0

Autres charges d'exploitation	Au 31/12/2025 '000€	Au 31/12/2024 '000€
Divers	38	-
Total	38	-

Note 23 - Charges générales d'exploitation

Charges générales d'exploitation	Au 31/12/2025 '000€	Au 31/12/2024 '000€
Charges de personnel		
Salaires et traitements	8 286	7 394
Charges sociales	5 053	3 694
Impôts et taxes	1 081	563
Total	14 420	11 651
Charges générales d'exploitation		
Honoraires	1 466	1 589
Impôts et taxes	266	229
Loyer et frais annexes	1 495	817
Quote-part des frais du siège social	781	843
Autres services extérieurs	2 824	2 683
Total	6 832	6 161
Total	21 252	17 812

Note 24 - Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2025 se répartissent comme suit:

Honoraires des commissaires aux comptes (en '000€)	Deloitte	EY
Mission légale d'audit des comptes sociaux	116	116
Missions spécifiques	-	-
Total	116	116

Note 25 - Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations

Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	Au 31/12/2025 '000€	Au 31/12/2024 '000€
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	189	184
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	295	303
Total	484	487

Note 26 - Coût du risque

Coût du risque	Au 31/12/2025 '000€	Au 31/12/2024 '000€
Dotation aux provisions pour créances douteuses	-	1
Reprise de provision sur créances douteuses	-93	-133
Pertes	5	44
Total	-88	-89

Note 27 - Effectif

Effectif	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Cadres	82	72

Non-cadres	-	-
Total	82	72

IV- Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2025

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de la société National Bank of Kuwait France SA,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société National Bank of Kuwait France SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.1 de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application des règlements ANC n° 2022-06 et ANC n° 2023-03.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

■ Evaluation des dépréciations pour risque de crédit avéré sur les encours de prêts à la clientèle (Note 3)

Risque identifié	Notre réponse
Votre société est exposée à des risques de crédit qui sont inhérents à ses activités et qui sont portés par les prêts à la clientèle. Comme indiqué en 5. Principes comptables et méthodes d'évaluation de l'annexe des comptes annuels, votre société classe les prêts à la clientèle en encours douteux dès lors qu'ils sont porteurs d'un risque de crédit avéré en raison d'une perte probable à la suite : ▶ d'un ou de plusieurs impayés de plus de trois mois ; ▶ d'un risque de non-recouvrement dû à une situation financière dégradée ; ▶ de l'existence de procédures contentieuses de toutes sortes. Des dépréciations sont constituées permettant de couvrir l'ensemble des pertes provisionnelles sur encours douteux. Le provisionnement s'effectue individuellement pour chaque contrepartie de risque concernée, en tenant compte, le cas échéant, des garanties reçues. Au 31 décembre 2025, l'encours brut des opérations avec la clientèle (actif) s'élève à K€ 1 618 018 dont K€ 80 de créances douteuses et les dépréciations associées sont nulles, telles que présentées dans la note 3 de l'annexe des comptes annuels. L'évaluation des dépréciations requiert l'exercice du jugement pour l'identification des expositions présentant un risque de non-recouvrement, ou pour la détermination des flux futurs recouvrables et des délais de recouvrement. Nous avons considéré que l'évaluation de ces dépréciations constituait un point clé de l'audit en raison de l'importance des encours de prêts dans le bilan et de la complexité de l'estimation des flux futurs recouvrables.	Nos travaux ont principalement consisté à examiner et mener des tests substantifs concernant : ▶ le classement des encours entre encours sains et encours douteux ; ▶ les comptes rendus des décisions de la gouvernance concernant le suivi des créances présentant un risque de non-recouvrement et la comptabilisation des dépréciations associées ; ▶ le niveau de provisionnement des dossiers classés en encours douteux eu égard au risque de non-recouvrement et à la valorisation des garanties reçues. Enfin, nous avons examiné les informations données au titre de la couverture du risque de crédit dans l'annexe des comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des

informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations de banques et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles ne rentrent pas dans le périmètre des informations à produire.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société National Bank of Kuwait France SA par votre assemblée générale du 19 octobre 2019 pour le cabinet DELOITTE & ASSOCIES et par vos statuts du 20 mai 2018 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2025, le cabinet DELOITTE & ASSOCIES était dans la septième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la huitième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à

l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre

l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 13 mai 2026

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Stéphane Pinto

ERNST & YOUNG et Autres

Vincent Roty

V – Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société.